

PRIX ACADÉMIQUE DE L'ÉTHIQUE CITOYENNE DES COLLEGES

Règlement

Article 1

Il est institué par le District 1740 du Rotary International, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Limoges, un **Prix académique de l'éthique citoyenne**.

Article 2

Ce Prix s'adresse aux Conseils de Vie Collégienne des collèges de l'académie de Limoges.

Article 3

Ce Prix est destiné à récompenser un Conseil de Vie Collégienne, particulièrement reconnu pour sa très forte implication dans la vie citoyenne (dans l'établissement et au-dehors) et les actions mises en place en ce sens.

Article 4

Les candidatures présentées par le chef d'établissement selon le modèle de dossier joint au présent règlement, doivent parvenir au Rectorat (secrétariat des IEN-EG-ET et IA-IPR : ce.ipr@ac-limoges.fr) avant le lundi 5 avril 2021.

Le dossier peut comporter 5 pages annexes maximum.

Article 5

Un jury académique, placé sous la présidence de madame la Rectrice de l'académie de Limoges ou son représentant, est chargé de désigner un Conseil de Vie Collégienne lauréat.

Article 6

Le jury académique est composé de personnes désignées d'un commun accord entre l'académie de Limoges et le District 1740 du Rotary International.

Article 7

Pour le Conseil de la Vie Collégienne lauréat académique, le collège se verra remettre un prix de 500 € pour les activités du CVC., offert par le District 1740 du Rotary International, et fera l'objet d'un suivi particulier.

Article 8

La remise des prix sera organisée à la fin de l'année scolaire 2020-2021 à l'occasion d'une manifestation à Limoges.



Elèves composant le Conseil de Vie Collégienne :

PRIX ACADÉMIQUE DE L'ÉTHIQUE CITOYENNE DES COLLEGES

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Ce dossier peut comporter 5 pages annexes maximum)

Collège:

	Nom	Prénom	1	Niveau
	om et fonction	<u>des adultes référents du Co</u>	<u>onseil de Vie Collég</u>	<u>lienne</u> :
n et fonction des adultes référents du Conseil de Vie Collégienne :				
<u>n et fonction des adultes référents du Conseil de Vie Collégienne</u> :				
n et fonction des adultes référents du Conseil de Vie Collégienne :				
n et fonction des adultes référents du Conseil de Vie Collégienne :				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

		(signature)
A,	, le	Le chef d'établissement
Autres observations		
<u>Descriptif détaillé des a</u>	<u>actions conduites par le Conseil de Vie</u>	<u>Collégienne</u> :